

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No. 7/18

<b>Objet</b>	Avenue Abraham Hermanjat : Création d'un trottoir et modification de l'arrêt de bus afin de sécuriser les piétons.
<b>Opération proposée</b>	Investissement.
<b>Réalisation</b>	Septembre à novembre 2018.
<b>Coût de l'opération</b>	CHF 520'000.--, dont CHF 52'000.- déjà engagé avant 2018.
<b>Financement</b>	Par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal et/ou par la trésorerie courante pour le solde.
<b>Amortissement</b>	L'investissement brut fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans, selon le règlement sur la comptabilité des communes.
<b>Planification de la dépense</b>	Apparaît sur le plan quinquennal 2018-2022 annexé au budget 2018 pour CHF 450'000.-.

Le soussigné rapporteur a été invité par la commission à participer à deux de ses rencontres. Il a ainsi pu bénéficier de renseignements complémentaires.

### 1. Préambule

Les personnes souhaitant se rendre à pied à l'Arboretum par le chemin des Philosophes depuis l'arrêt de bus « Bougy-St-Martin » ou la route Bois-Elysée doivent longer le bord de la chaussée. Avec l'augmentation du trafic et les risques associés à la vitesse excessive des véhicules, cette situation n'est plus acceptable. En ce qui concerne l'arrêt de bus de Bougy-St-Martin son état est très mauvais et en sus il ne correspond pas aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés.

### 2. Remarques

Ces travaux ont été mis au concours et trois offres sont parvenues à la municipalité. Le choix s'est porté sur l'entreprise qui offrait les meilleures garanties et qui a travaillé à plusieurs reprises pour la commune.

Le coût de l'éclairage public CHF 75'000.- paraît élevé, mais celui prévu est le même que celui installé depuis Allaman. Il s'assombrit lorsqu'il n'y a pas de mouvements, ce qui permet ainsi une légère économie. Ceci joue aussi un rôle important pour la forêt environnante du haut du tronçon.

En ce qui concerne les honoraires des travaux préalables et futurs, les émoluments du Registre Foncier et la signalisation routière, il n'y a pas d'économie possible : CHF 87'000.-.

Le coût des chantiers atteint CHF 330'000.-. La différence résulte des honoraires, des frais de l'Etat, de la TVA et des divers imprévus soit CHF 190'000.- (CHF 520'000.- - CHF 330'000.-)

En ce qui concerne le prix du terrain, la CoFin estime que le coût d'achat du terrain n'est pas surfait comparé au prix du mètre carré dans la région.

Les travaux d'études atteignent 10% du coût total, une fois de plus !

En admettant qu'il faille emprunter ces CHF 520'000.-, notre dette atteindrait CHF 21'977'750.- en date du 4 septembre (plafond d'endettement CHF 43'000'000.- **soit 51,1%**).

### 3. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, exprime un **avis favorable** à l'octroi d'un crédit de **CHF 520'000.-** pour la réalisation de cet investissement.

Elle formule cependant le vœu que le coût prévu ne soit pas dépassé.

Aubonne, le 20 septembre 2018

Le rapporteur : François Linder